

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-403

présenté par

Mme Rabault, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel,
 Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David,
 Mme Laurence Dumont, M. Dussopt, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
 Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin,
 Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-
 Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	300 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	300 000
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les foires au miel ont rencontré quelques difficultés pour financer les analyses de miel depuis que la mesure « analyses de miel » du programme apicole européen (PAE) géré par FranceAgrimer n'a pas été reconduite.

Cette absence de reconduction résulterait d'une mobilisation insuffisante des crédits de la part des laboratoires d'analyse.

Or cette non-reconduction pénalise les foires au miel locales qui rencontrent un grand succès, qui repose exclusivement sur des bénévoles qui ne souhaitent toutefois – et à juste titre – pas faire supporter le moindre risque sanitaire à leur manifestation.

Cet amendement vise à affecter 300 000 € pour que les foires au miel puissent de nouveau bénéficier d'un soutien financier afin faire appel à un laboratoire d'analyses qui leur permet de sécuriser leur manifestation.

Cet amendement :

- flèche 300 000€ de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires » (au sein de la mission « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation»);
- et réduit de 300 000 € les crédits de paiement de l'action « Moyens de l'administration centrale » (au sein de la mission « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture») au titre du gage.